

Subventions aux associations à caractère social - Deuxième répartition au titre de l'année 1998

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission des Affaires Sociales, il est proposé d'attribuer aux associations à caractère social, les subventions suivantes :

Associations	Somme allouée en 1997	Somme demandée en 1998	1 ^{ère} attribution 1998	2 ^{ème} attribution 1998 Somme proposée
- ARIS	50 000 F	70 000 F	35 000 F	35 000 F
- Foyer La Cassotte	70 000 F	100 000 F	40 000 F	60 000 F
- Eté comme Hiver	100 000 F	128 100 F	50 000 F	81 100 F
- ORPAB	120 000 F	140 000 F	95 000 F	35 000 F
- ADDSEA Double Ecluse	60 000 F	90 000 F	30 000 F	45 000 F
- CIDF	53 000 F	110 000 F	-	75 000 F
- Comité de quartier de Rosemont/ St-Ferjeux (La Buanderie)	-	30 000 F	15 000 F	15 000 F
TOTAL				346 100 F

A noter que le Comité de Quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux a reçu au titre de 1997, pour la Buanderie, une subvention exceptionnelle de 37 000 F (délibération du 6 avril 1998).

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions.

En cas d'accord, la dépense sera financée au chapitre 92.49/6574.20500 de la façon suivante :

- 26 650 F seront imputés sur le solde du crédit figurant au BP 1998,

- le solde, soit 319 450 F sera inscrit au budget supplémentaire de l'exercice courant par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1997.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 9 novembre 1998.